



DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS
CANTON DE VIC-SUR-AISNE

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2017

Date de convocation :
22 septembre 2017

Date d'affichage :
22 septembre 2017

Nombre de membres :
En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 7
Pouvoirs : 0

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre ERBS, Maire.

Etaient présents :
Mesdames JEANMINGIN, DUPUIS, WARGNIER;

Messieurs ERBS, DUMONT, DUPREZ, TANTOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Monsieur PASTEUR

Pouvoirs : /

Madame Ludivine JEANMINGIN est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent
- Eolien
- Parking mairie
- Commission Elections
- Opération Brioches
- CDDL 2018 Aire de retournement
- Compétence voirie
- Noël 2017
- Indemnité de conseil au receveur
- Questions diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18h00.

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE.

Le procès-verbal du 18 juillet dernier est approuvé à l'unanimité.

Voté à l'unanimité.

OBJET : EOLIEN.

Présentation d'un projet éolien sur la commune de Nouvron-Vingré par l'entreprise WKN.

OBJET : PARKING MAIRIE.

Les membres du Conseil s'interrogent sur la réglementation à mettre en place concernant le stationnement de la rue des Vautiers puisque parfois certains riverains sont confrontés à des difficultés de circulation. En effet, il serait plus pratique d'interdire le stationnement côté pair des habitations d'une part et de limiter la vitesse à 30km/h d'autre part.

Au sujet de la cour de mairie, il faut délimiter les emplacements de stationnement et par la même occasion réserver une place handicapé. Ensuite, pour éviter le stationnement abusif, l'achat de macarons autocollants est envisagé.

Et pour éviter toute gêne, le portail de la cour sera ouvert uniquement aux horaires de la mairie afin qu'elle soit accessible aux véhicules des visiteurs. La cour arrière, disponible pour les enfants, sera quant à elle toujours possible d'accès en dehors des permanences de la mairie.

OBJET : COMMISSION ELECTIONS.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil avoir reçu un courrier de la Sous Préfecture de Soissons qui demande à ce qu'un délégué suppléant soit nommé pour chaque titulaire de la Commission Elections dans l'éventualité où il serait empêché de se rendre à une réunion.

La Sous Préfecture précise que, ne peut pas être désigné :

- un(e) conseiller(e) municipal(e),
- un des membres de sa famille,
- un agent.

Le Maire propose les désignations suivantes :

Commission ELECTIONS	
Délégués	Suppléants
Pierre ERBS (Maire)	Ludivine JEANMINGIN (Première Adjointe)
Philippe WARGNIER (Délégué de l'Administration)	Elodie MENIN
Luc GRAS (Délégué du TI)	BOULANGER Christine

Le Conseil donne son accord sur ces propositions.

OBJET : OPERATION BRIOCHES.

Le Maire rappelle que chaque année l'ADAPEI de Soissons nous sollicite pour participer à une opération de vente de brioches au profit de cette association.

La commune est sollicitée à nouveau cette année.

Madame JEANMINGIN Ludivine et Monsieur PASTEUR Max sont désignés pour cette opération.

OBJET : CDDL 2018 AIRE DE RETOURNEMENT.

Depuis quelques années, la commune envisageait d'acquérir le terrain qui se situe au bout d'une voie sans issue rue de la Pissotte afin d'y aménager une aire de retournement pour des raisons de sécurité évidentes. L'achat de ce terrain a été long notamment dans la succession du propriétaire décédé, l'Association des Paralysés de France étant devenue légataire. La commune ne souhaitait obtenir que la surface nécessaire à la création d'une aire de retournement. Pour se faire, un cabinet de géomètres a été mandaté à l'époque pour établir une division parcellaire.

Les formalités nécessaires ont été effectuées auprès du notaire cet été et l'achat se concrétise en cette fin d'année.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Retz-En-Valois a sollicité du Conseil Départemental une prolongation jusqu'au 31 décembre 2018 du contrat CDDL de l'ancien territoire de la CCPVA ainsi que la CCOC.

Le Maire propose donc de demander une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local dans le but d'aménagement une aire de retournement sur le terrain récemment acheté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aisne l'octroi d'une subvention au titre du CDDL à hauteur de 45%.

- s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier présenté.

Par ailleurs, le Conseil municipal demandera une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2018.

Voté à l'unanimité.

OBJET : COMPETENCE VOIRIE.

Suite à la fusion de la CCVCFR, de la CCPVA et des 12 communes issues de la CCOC, et compte tenu de la disparité de l'exercice de la compétence Voirie sur les anciens territoires, il y a lieu de définir un intérêt communautaire commun au nouveau territoire de la CCRV, le Conseil Communautaire disposant jusqu'au 31 décembre 2017 pour délibérer sur le sujet.

Dans ce contexte, une réunion présentée par la CCRV s'est tenue le 15 septembre dernier pendant laquelle ont été exposées les propositions de la Commission Voirie concernant la future définition et les conséquences sur les différentes communes.

Une unique définition pour l'ensemble du territoire a donc été proposée par la Commission Voirie :

« Sont reconnus d'intérêt communautaire, la création, l'aménagement et l'entretien des voies circulables et revêtues classées dans le domaine public des communes membres :

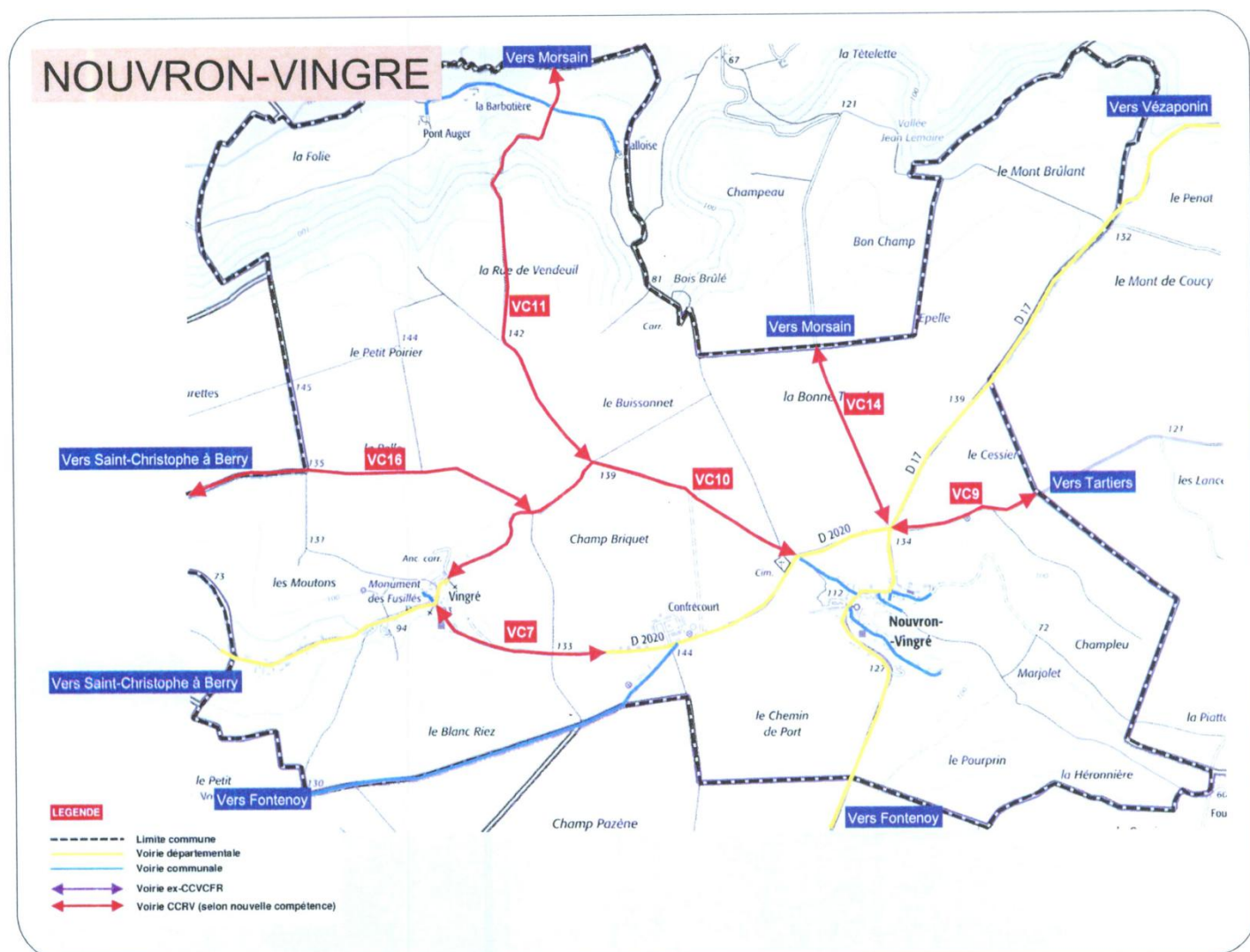
- Voies permettant un itinéraire de liaison entre communes exceptés les tronçons exclusivement en agglomération ou voies et tronçons en impasse.

- Les zones d'activités communautaires et les voies à créer pour accéder aux zones d'activités communautaires y compris :

- les trottoirs en bordure de chaussée,
- les pistes cyclables,
- les arbres et les espaces verts implantés en bordure de chaussée,
- l'éclairage public en bordure de chaussée.

L'intérêt communautaire comprend les dépenses suivantes : sous-sols et fondations, talus, fossés, accotements non revêtus, murs de soutènement, signalisation (renouvellement et entretien), murets, ouvrages d'art, équipement de protection routière. »

Proposition technique de la CCRV :



Proposition financière de la CCRV :

NOUVRON-VINGRE

11/09/17

FDS : 47% soit 100% - 47% = **part non subventionnée (53%)**

Ratio sur 20 ans :

Fauchage : 0,23 € / an / ml

Nids de poule : 0,46 € / an / ml

Investissement : (2,24 € / an / ml) - FDS

Linéaire total de voirie classée et revêtue compétence CCPVA: 10 505,00 ml *

Soit : 10 505ml x ((2,24€x0,53)+0,69€)

= 19 719,99 €

Formule

Longueur voie ex-CCPVA x [(investissement x part non subventionnée FDS) + (ratio fauchage + nids de poules)] = 19 719,99€

10 505ml x [(2,24€ x 53%) + 0,69€] = 19 719,99€

Linéaire conservé par la CCRV au 01/01/2018

n° voie	Nom de la voie	Origine de la voie	Extrémité de la voie	Longueur de la voie transférée (ml)	Montant de l'attribution de compensation
VC7	Rue de Confrécourt à Nouvron	RD138	RD2020	820,00	1 539,30 €
VC9	Chemin de Tartiers	RD17	limite Tartiers	753,00	1 413,53 €
VC10	Chemin de Vingré	RD2020	RD138(Vingré)	1 720,00	3 228,78 €
VC11	Chemin de Falloise	VC10	limite Morsain	1 950,00	3 660,54 €
VC14	Chemin de Nouvron à Morsain	carrefour RD17/RD2020	Extrémité Morsain	800,00	1 501,76 €
VC16	VC de Nouvron à St Christophe	VC10	limite st christophe	1 325,00	2 487,29 €
				7 368,00	13 831,21 €

Soit Linéaire rendu à la commune = 10 505ml - 7 368ml = **3 137,00 ml**

attribution de compensation = 19 719,99€ - 13 831,21€ soit 5 888,78 €

Formule

Longueur voirie conservée par la CCRV x [(investissement x part non subventionnée FDS) + (ratio fauchage + nids de poules)] = 13 831,21€

7 368ml x [(2,24€ x 53%) + 0,69€] = 13 831,21€

* Sous réserve du recensement des voies revêtues

OBJET : NOËL 2017.

• Noël des enfants :

Tous les ans, l'Arbre de Noël est organisé pour les enfants du village où un spectacle et un goûter leur est proposé.

Pour cette année 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'attribuer un budget de 600€ pour l'achat des jouets.

Précise que le goûter de Noël aura lieu le dimanche 03 décembre 2017 à 14h00.

• Noël des seniors :

Comme chaque année, la commune offre aux personnes âgées de 65 ans et plus, un bon cadeau d'une valeur de 30€. Ces bons sont à valoir à Intermarché de Vic-Sur-Aisne ou la boucherie/charcuterie

CASISA et cette année, à Carrefour Market de Mercin-Et-Vaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de reconduire pour l'année 2017 les bons cadeaux au bénéfice des personnes âgées de la commune selon les conditions suivantes :

- être âgé de 65 ans et plus,
- être inscrit sur la liste électorale,
- avoir sa résidence principale à Nouvron-Vingré.

Voté à l'unanimité.

OBJET : INDEMNITES DE CONSEIL AU RECEVEUR.

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le décompte établi par Madame Sylvie RASAMIMANANA, Comptable du Trésor Public au Centre de la Direction Générale des Finances Publiques de Villers-Cotterêts, dont notre commune dépend, et qui s'élève à **187,54€ net pour la période de l'année 2017.**

Un débat s'installe entre les membres du Conseil Municipal quant à ces versements, Monsieur le Maire demande au Conseillers Municipaux de procéder à un vote afin de pouvoir statuer, le résultat est le suivant : « êtes-vous pour ou contre le versement des indemnités Conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs au titre de l'exercice 2017 ? »

Pour : 7 Contre : 0 Abstention(s) : 0

QUESTIONS DIVERSES.

- Le Conseil Municipal souligne la propreté du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.